

## Glaréole à collier *Glaucopis pratensis*

**Code Natura 2000 : A 135**

### Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce Localisée

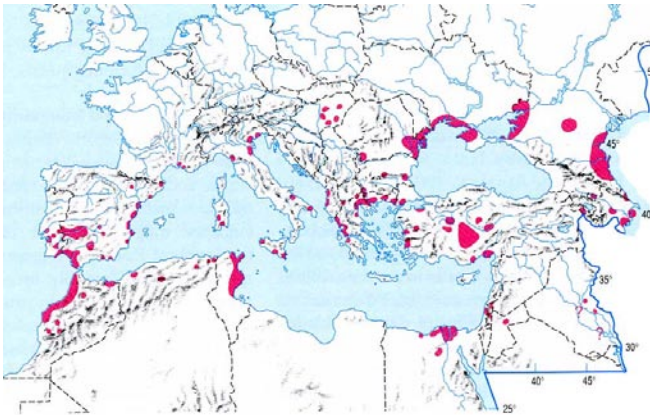
- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Glaréolidés



### Description de l'espèce

Ressemble à une sterne sombre par ses ailes pointues et sa queue fourchue. Dos et ailes brun clair, ventre et croupion blanc. Dessous des ailes rouge bordeaux. Gorge jaunâtre bordée de noir. Vol rapide et vif.

### Répartition en France et en Europe



La Glaréole à collier est une espèce à vaste distribution allant de l'Afrique tropicale à la Méditerranée et jusqu'en Asie (Pakistan). En Europe occidentale sa répartition est discontinue.

### Biologie et Ecologie

#### *Habitats en Languedoc-Roussillon*

Les principaux habitats fréquentés sont les lagunes, les deltas et les estuaires. L'espèce se cantonne essentiellement dans les prés salés, les marais d'eau douce pâturés et les salins. Le pâturage extensif (manade) est très apprécié.

#### *Régime alimentaire*

Bien que la Glaréole soit classée dans les échassiers, elle capture des insectes (Coléoptères, mouches, libellules, araignées, criquets) en vol à la manière d'une hirondelle ou d'un martin. Elle capture également des insectes au sol en se déplaçant rapidement.

#### *Reproduction et activités*

La nidification commence avec la prospection des sites favorables à la fin avril. La Glaréole forme en générale des colonies lâches. Le nid se situe à terre dans une cuvette naturelle ou dans une empreinte de taureau ou de cheval. La ponte comprend 1 à 3 œufs et intervient à la mi-mai. L'incubation dure 20 jours et l'élevage dure 1 mois environ.

#### *Migrations*

La migration postnuptiale commence en août. Les quartiers d'hiver se situent sur la bordure méridionale du Sahara, du Sénégal à l'Ethiopie.

## Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La population européenne est évaluée entre 7000 et 22 000 couples et de 10 000 à 26 000 pour l'Europe et le pourtour Méditerranéen réunis. En France la population est limitée à la Camargue et comptait 30 à 60 couples dans les années 70. Après un déclin prononcé, le nombre de couples en France n'était plus que de 6 en 1997. En 2007, le nombre de couples camarguais est aujourd'hui remonté à son niveau ancien avec en moyenne 40 à 70 couples nicheurs.

Cette remontée des effectifs qui résulte plutôt d'une meilleure prospection ne doit pas masquer le réel déclin de l'espèce en Europe et en Méditerranée.

## Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Effectif et état de conservation)

Sur l'étang de Mauguio, la Glaréole à collier fréquente principalement les prés salés de Tartuguière (Cayrelles et Grand Bastit) en migration de printemps (avril et mai). A trois reprises, l'espèce a niché sur les Cayrelles en 1994, 1998 et 2000. L'étang de Mauguio est donc l'un des rares sites de nidification de l'espèce en France avec la Camargue et la Petite Camargue gardoise.

L'état de conservation des habitats de la Glaréole est jugé moyen (problème de piétinement par les taureaux et d'inondation).

## Menaces

Les principales causes du déclin des Glaréoles en France sont :

- La perte des habitats naturels de nidification et d'alimentation par le drainage des zones humides, la mise en culture ou l'aménagement touristique et industriel du littoral.
- Les changements dans la gestion du bétail qui occasionnent régulièrement la destruction des nids
- La gestion non adéquate des niveaux d'eau sur les sites de nidification noyant les couvées
- L'utilisation massive d'insecticide pour la démoustication qui tue les espèces proies de l'espèce.

## Mesures de gestion conservatoire

En Méditerranée, la gestion conservatoire de la Glaréole passe par :

- la mise en place d'une gestion hydraulique adaptée sur les sites de nidification
- la surveillance des sites de nidification et la fermeture au bétail des parcelles où niche l'espèce
- l'utilisation d'insecticides beaucoup plus sélectifs que ceux employés actuellement.
- le maintien des prés salés et du pâturage

## Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Cette gestion est favorable aux espèces de prés salés : Outarde canepetière, Oedicnème, Pipit rousseline, Echasse blanche.